



Nantes, le 6 mai 2021

**A l'attention des Présidents des Conseils départementaux des Pays de la Loire**

**Objet : Revalorisation des salaires des professionnels du secteur social et médico-social**

Messieurs les Présidents,

Fin février, nous avons sollicité l'ensemble des parlementaires de la région, la Présidente du Conseil régional et les Présidents de Conseils départementaux, afin de rappeler la nécessité d'une revalorisation salariale pour l'ensemble des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux. Cette mobilisation a complété celle de nos organisations à l'échelle nationale, notamment dans le cadre de la Mission Laforcade.

Une vingtaine de parlementaires ont accepté de solliciter le Gouvernement en relayant nos revendications. Et plusieurs rencontres ont pu être organisées courant mars et avril, dont l'une avec M. Richefou, Président du Conseil départemental de la Mayenne. Elles nous ont permis de renforcer la bonne compréhension des spécificités des 2 250 établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non-lucratif des Pays de la Loire que nous représentons (*cf. document en annexe pour une présentation chiffrée dans la région*).

Nous souhaitons par ce courrier vous faire part de notre positionnement à ce jour. En effet, les échanges intervenus dans le cadre de la mission Laforcade ont permis d'aboutir à l'adoption le 15 avril par les fédérations employeurs d'un accord de méthode tripartite.

Nous saluons le fait qu'au fil des semaines, des avancées notables aient été obtenues, comme celle de l'extension du principe de revalorisations à tous les métiers du soin dans le secteur du handicap, ainsi qu'aux aides médico-psychologiques, aux auxiliaires de vie sociale, aux accompagnants éducatifs et sociaux et aux métiers du soin à domicile, soit près de 200 000 professionnels de santé et de l'accompagnement à l'échelle nationale.

S'agissant, toujours dans le secteur du handicap, des métiers de l'accompagnement (éducateurs spécialisés, moniteurs, techniciens, psychologues, etc.), l'ensemble des acteurs devra, avant l'été, faire une proposition commune pour définir les modalités d'une telle revalorisation et déterminer le montant de la contribution financière de l'État. Si cette étape reste encore soumise à de nombreux questionnements, nous pouvons, d'ores et déjà, souligner son intérêt.

Enfin, il est prévu qu'une conférence multipartite soit mise en place d'ici décembre 2021 avec l'ensemble des financeurs pour aborder et résoudre le sujet de l'attractivité du secteur et de ses métiers, en l'étendant à l'ensemble du champ social et médico-social, notamment la protection de l'enfance, la lutte contre la pauvreté et les exclusions, la protection juridique des majeurs et la formation en travail social.

Nous serons particulièrement vigilants sur la mise en œuvre de ces trois points, tant les difficultés rencontrées par les organismes gestionnaires que nous représentons nous préoccupent, et risquent de s'aggraver au détriment des parcours et accompagnements des bénéficiaires, si un rééquilibrage des situations de revalorisations actuellement différenciées n'intervient pas dans des délais acceptables.

L'adoption de cet accord de méthode marque donc à nos yeux une étape décisive et encourageante, en ce qu'elle permet d'ouvrir la phase des négociations. Il ne s'agit cependant pas d'une conclusion, car nos organisations entendent aboutir à un accord final qui prévoit une revalorisation significative pour leurs salariés et qui ne mette pas en danger la pérennité financière de leurs structures.

En synthèse, nous maintenons donc notre vigilance concernant les points suivants :

- obtenir une revalorisation des salaires de l'ensemble des professionnels indiqués ci-dessus à même hauteur que celle des soignants,
- veiller à ce que son financement ne soit pas à la seule charge des employeurs et soit valorisé dans les budgets alloués par les financeurs (Etat, Assurance-Maladie, Conseils départementaux, Conseils régionaux...),
- obtenir l'engagement de l'Etat que les dépenses supplémentaires des Départements, d'une part, et des Régions pour le secteur de la formation, d'autre part, soient compensées,
- donner les moyens nécessaires à la conférence sociale pour atteindre nos objectifs.

Au regard des incidences fortes de ces sujets de revalorisation pour les Départements en tant que décisionnaires et financeurs de notre secteur, et dans le contexte des échéances électorales prochaines, il est essentiel à nos yeux de pouvoir recueillir vos positionnements en la matière.


C'est pourquoi nous demeurons à votre entière disposition pour tout échange et vous prions d'agrèer, Messieurs les Présidents, l'expression de notre haute considération.



**Ludovic LE MERRER**  
*Directeur régional*  
*Grand Ouest*  
*Croix-Rouge française*



**Gwénoyée ABALAIN**  
*Députée régionale*  
*FEHAP Pays de la Loire*



**Marc MARHADOUR**  
*Député régional*  
*réfèrent Nexem Pays de*  
*la Loire*



**Peggy JEHANNO**  
*Directrice Régionale*  
*URIOPSS Pays de la*  
*Loire*

**Contact :**

Anne-Cécile FOURRAGE – Conseillère territoriale Nexem Pays de la Loire – [ac.fourrage@nexem.fr](mailto:ac.fourrage@nexem.fr) – 06.82.67.52.12